

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

12 SEPTEMBRE 2017

P.V.

Etaient présents :

M. VENIANT, Proviseur du Lycée René Cassin, Mme BOS, Expert-Comptable du cabinet CAMS, Mme LAFITTE-HOUSSAT, Présidente de la Coopérative, M. LACOUR, Vice-Président de la Coopérative, Mme LAMBERT, Trésorière de la Coopérative, Mme COMETS, Trésorière Adjointe, Mme EXPOSITO, Professeur et Secrétaire Adjointe de la Coopérative, Mme LANDEMAINE, Professeur membre du C.A de la Coopérative, Mme LAVIELLE, Permanente de la Coopérative, ainsi que 14 parents d'élèves.

Etaient excusés :

Mme SALVAN, Secrétaire de la Coopérative

M. DELAFOY Trésorier de l'Association « les Montagnards »

L'Assemblée Générale s'est déroulée en salle Lebaillif (préfabriqué) ; début de séance 18h15.

Mme LAFITTE-HOUSSAT, Présidente, se présente. Elle remercie chacun pour l'intérêt qu'il porte à l'activité de l'Association en prenant part à la réunion, et propose un tour de table afin que chacun se présente.

Elle remercie M. le Proviseur de nous accueillir et énonce l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation de l'association Coopérative scolaire,
- Présentation des comptes exercice 2016/2017, présentés par Mme BOS, + Approbation
- Présentation du budget prévisionnel 2016/2017, + Approbation,
- Appel à candidature pour un nouveau Bureau de la Coopérative

Présentation de la Coopérative :

Mme LAFITTE-HOUSSAT présente la Coopérative, mettant en avant la différence de cette association qui est indépendante du Lycée, et ne participe pas aux conseils de classe ou C.A, contrairement à l'Association des Parents d'Elèves à laquelle participent, entre autres, des adhérents à la FCPE et Biga Bai.

L'Association Coopérative Scolaire existe depuis 1986. L'association, loi 1901, est constituée de bénévoles : parents d'élèves, membres du personnel de l'établissement (dont M. Le Proviseur, des enseignants, des personnels techniques) ainsi que 2 élèves élus par les représentants des élèves au Conseil des Délégués du Lycée.

La Présidente rappelle que la mission principale de la Coopérative est de proposer aux familles et élèves des collections de manuels pour une cotisation de 70 € actuellement. Hormis cette année, la coop loue des casiers qui contribuent au confort de nos lycéens ; le sujet sera abordé un peu plus tard. La Coopérative participe aussi à la vie lycéenne par le biais des contributions aux voyages et sorties scolaires, et enfin c'est un employeur puisqu'elle salarie une permanente et des lycéens saisonniers l'été pour rénover les manuels.

1 La location de livres

Les cotisations réglées pour la location de livres constituent la principale recette de l'association. A ce titre, les parents ayant cotisé à la coopérative pour les manuels sont de fait adhérents à l'association.

La coopérative achète, stocke, maintient en état les manuels scolaires qu'elle loue. Les achats de manuels peuvent représenter des sommes élevées selon les nécessités des réformes ou programmes (exemple : 95 622 € d'achat en 2011 lors de la réforme des lycées).

Au cours de cette rentrée 2017, 1320 familles ont pu disposer d'une collection de manuels en contrepartie d'une cotisation de 70 € (rappel : le coût d'achat d'une collection complète se situe autour des 250 €).

2 La location de casiers

Mme LAFITTE-HOUSSAT précise qu'en raison des travaux, la Coopérative ne louera pas de casiers cette année (exception faite aux élèves munis d'un certificat médical), regrettant tant l'impact sur le confort des élèves que sur les recettes que ces locations génèrent pour la Coopérative (de l'ordre de 8 000 €). Elle laisse parole à M. Veniant.

M. le Proviseur évoque les travaux débutés le 2 mai et qui devraient s'achever fin septembre 2019. Le projet prévoit de placer les casiers dans le hall du Lycée.

Cette localisation permettra une certaine surveillance de ceux-ci par la Vie Scolaire afin de dissuader les individus mal intentionnés d'agir comme cela s'est produit l'an dernier. De

l'implantation des casiers dans des endroits peu fréquentés et l'impossibilité au personnel de la Vie Scolaire de surveiller ceux-ci, ont découlé de nombreuses dégradations et vols dans les casiers. La responsabilisation de chacun a été mise en avant auprès des lycéens, mais le problème est difficile à gérer.

Dans la nouvelle organisation du lycée, les casiers (entre 450 et 480) seraient placés autour des piliers du hall, réduisant la surface d'accueil pour les lycéens. Une « casquette / préau » au-dessus des marches extérieures du hall d'entrée et une autre sur la cour qui va vers la cafétéria du Lycée, permettront aux élèves de s'abriter.

Mme LAFITTE-HOUSSAT remercie M. VENIANT pour toutes ces informations et répond à la question du financement des casiers.

Cette année la coopérative a étudié les différentes possibilités de financement, réflexion partagée avec M. Véniant : soit une demande de financement des casiers par le Conseil Régional (qui de fait impliquerait une gestion financière par le lycée, voire une sous-traitance par la coopérative), soit un achat des casiers par la coopérative et donc une location directe, recette totale avec une période d'amortissement.

La Coopérative lors du dernier CA a décidé d'acheter les casiers. Des devis ont été établis, et le prochain bureau aura pour mission de gérer et finaliser le sujet.

3 Participation financière aux activités culturelles et sportives du Lycée :

3 a) Le pôle culturel :

- a. des voyages (Espagne, Chine, Paris, Russie, Grèce...) voyages à l'initiative des enseignants que nous remercions ; subventions à hauteur de 3 à 15 €, selon le nombre de nuitées (en 2017 : 3452 €)
- b. des sorties culturelles (810 € en 2017)
- c. du club ciné, CDI (800 €)

Du fait de l'augmentation des voyages et sorties, la Coop a ajusté le montant des aides allouées en tenant compte du nombre de nuitées pour les voyages, du montant de la participation des familles pour les sorties.

3 b) Le pôle sportif :

L'association les Montagnards s'occupe de l'UNSS et nos lycéens sportifs ont de brillants résultats. La Trésorière précise qu'une subvention de 6000€ leur est versée par la coopérative, ce qui permet de payer entre autres les déplacements de nos athlètes.

M. VENIANT détaille les derniers exploits sportifs de nos athlètes (20% de lycéens licenciés).

La Présidente rappelle que les sommes allouées pourront être revues à la baisse en fonction des investissements de la Coopérative. La priorité de la coop reste l'achat des manuels

(dépenses plus ou moins importantes en fonction des années et des réformes). A prendre en compte le prochain achat de casiers.

5 Une dernière mission de la coopérative, celle d'employeur :

Mme LAVIELLE est salariée de la coopérative, en assure le fonctionnement et la pérennité lors des changements de bureau depuis de nombreuses années. Chaque été, une dizaine de lycéens sont employés sous la responsabilité de Mme LAVIELLE. Ces jeunes assurent la remise en état des manuels en juillet et participent à la distribution des collections fin août.

Mme LAFITTE-HOUSSAT donne la parole à Mme BOS, qui présente le bilan comptable de la Coopérative pour l'année 2016/2017. (annexe papier distribuée à chaque personne présente).

Mme BOS détaille le bilan annuel. Bilan positif. Le bilan est approuvé à l'unanimité.

Mme LAMBERT, Trésorière de la Coopérative présente le budget prévisionnel (annexe jointe) et précise que le placement de réserve sert à pallier aux dépenses afférentes aux achats de manuels scolaires, comme vient de l'expliquer Mme BOS.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

Mme LAFITTE-HOUSSAT rappelle le besoin de volontaires pour constituer un bureau qui se réunira prochainement et décidera des lignes de conduite de la coopérative.

Une feuille est mise à disposition pour que chaque personne intéressée s'inscrive, soit pour être membre actif du Bureau, soit pour être membre du bureau élargi, soit pour aider aux retours des manuels en juin.

Une prochaine réunion de bureau est fixée au 26 septembre 2017, à 18h, à la Coopérative Scolaire.

La réunion s'achève autour d'un pot de l'amitié à 19h45.